

**Observation au compte rendu de la réunion du 8 avril 2024 : néant**

## **SUPERETTE**

**Le planning des travaux est respecté :**

- Placo terminé fin de la semaine prochaine (S21)
- Peinture et sol réalisés à suivre
- Travaux terminés en principe fin juin

**Subventions accordées :**

Les réponses du Département et de la Préfecture ont été reçus en mairie fin avril 2024 et sont annoncées aux élus : Un retour de la Région Pays de la Loire est attendu prochainement, en principe au mois de mai.

<b>Organismes</b>		<b>Montants sollicités en €</b>	<b>Montants accordés en €</b>
Département de La Loire atlantique	Soutien aux Territoires 2020-2026	37 500 €	29 042 €
Préfecture de la Loire Atlantique	DETR 2024	37 500 €	37 500 €
Région Pays de la Loire	Fonds Pays de la Loire Investissement Communal	30 000 €	Non reçu

### **Fin du portage par l'EPF de la superette – 3 rue de la forêt : Rétrocession**

La Commune a conclu le 6 février 2023 une convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier de Loire Atlantique (EPF) pour l'acquisition et le portage du bien immobilier situé 3 rue de la Forêt, parcelle H 655, que représente l'ancienne Superette.

L'EPF a ainsi acquis le 16 février 2023 cette parcelle H 655, pour une surface de 533 m<sup>2</sup>, au prix de 60 000 € comprenant :

- Un bâtiment à usage commercial avec réserve, petit bureau, toilettes avec lavabo, un local chaufferie avec chaudière,
- Non attenant petite dépendance en pierres, couverte d'ardoises et fermée par une porte en bois verrouillée,
- Un terrain à usage de cour.

Pour permettre la réouverture de la Superette, des travaux de rénovation sont nécessaires et sont indispensables. Ils ont commencé début 2024 pour une ouverture envisagée en septembre 2024,

Cependant, il convient de rappeler que la superette ne pourra être ouverte au public tant qu'il est en portage d'EPF.

C'est pourquoi, la rétrocession, conforme à la convention de portage signé le 6 février 2023, pour cette parcelle H 655 est demandée par le conseil municipal.

Le prix de rétrocession tient compte des frais d'acquisition d'acte, des taxes foncières, d'assurance...etc.

Le détail est rappelé ci-dessous :

<b>NATURE DES DEPENSES</b>	<b>Montant</b>
Montant de l'acquisition	60 000.00 €
Frais de Notaire	1 691.45 €
Impôts fonciers sur la durée du portage	2 245.86 €
Assurance pour la durée du portage	225.78 €
TVA sur marge (calculé sur les dépenses autres qu'acquisition)	832.62 €
<b>PRIX TOTAL TTC</b>	<b>62 524.07 €</b>

Ce prix de rétrocession ne comprend pas les frais de notaire et de diagnostic avant cession, qui sont à la charge de l'acquéreur, la commune.

D'autre part, l'EPF en date du 10 avril 2024 avait sollicité un avis du Domaine dans le cadre de cette rétrocession foncière. La réponse a été reçue par l'EPF le 25 avril 2024 des services des Domaines et transmis par mail à la commune à cette même date. II

## COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 13 mai 2024

en ressort que les Domaines estiment la valeur vénale du bien à 60 000 € HT, et que le prix de rachat de 61 691.45 € tel qu'il découle de la convention entre l'EFP et la commune n'entre pas dans leur champ de compétence.

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'acquisition du bien cadastré H 655 (533 m<sup>2</sup>) moyennant le prix de rétrocession estimé ci-dessus, soit 62 524.07 €, TVA inclus, hors frais de notaire et de diagnostic avant cession,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### CHEMINEMENT PIETONS- ETANG AU DELA L'EAU

L'entreprise PECOT est intervenue début avril pour les travaux d'aménagement du cheminement piétons demandés à l'étang Au-delà l'Eau.

La prestation, s'élevant à 5 009.28 € TTC, financée par la commune, comprend les opérations suivantes :

- Réalisation allée sablée avec busage d'un fossé et élargissement de l'allée entre la barrière et les toilettes ;
- Déplacement de la barrière d'entrée ;
- Terrassement, fourniture et pose de canalisation PEHD ;
- Remblaiement sur la canalisation ;
- Création d'une place de parking handicapé.

La communauté de Communes Châteaubriant -Derval s'engage à financer deux tables de pique-nique, posées chacune sur une plateforme bétonnée, ainsi que des allées sablées permettant un accès PMR pour accéder aux sanitaires, au parking et à l'étang, (travaux réalisés par l'ACPM).

### CLASSEMENT INVENTAIRE ROUTES COMMUNALES

Le classement et l'inventaire des routes communales est devenu obsolète du fait de sa réalisation ancienne (plus de 30 ans). Ce critère est important et est pris en compte dans le calcul des dotations versées par l'Etat aux collectivités.

Mr le maire rappelle que la DGF (dotation globale de fonctionnement) constitue, avec ses différentes composantes, la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales, notamment aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunales à fiscalité propre (EPCI, FP). Elle est calculée à partir d'un grand nombre de critères (une trentaine environ) dont la longueur de voirie classée dans le domaine public.

La longueur de voirie prise en compte et connue actuellement par les services de la préfecture ne correspond plus à la réalité. C'est pourquoi, pour y remédier, il a été décidé de revoir la classification des voies et le repérage métrés de l'ensemble des voies communales.

Après discussion, le conseil municipal accepte la proposition de JCLMO pour un montant total de 2500 € TTC.

### PLU DE LA CHAPELLE GLAIN

Par délibération du 11 avril 2024, la commune de la Chapelle Glain a arrêté son projet de plan local d'urbanisme (PLU). La commune de saint Julien de Vouvantes, étant commune limitrophe, un avis est demandé au conseil municipal sur ce PLU. Sans avis dans un délai de trois mois, l'avis de la commune sera considéré comme favorable.

Mr le maire invite les élus à venir consulter ce PLU au secrétariat de mairie, disponible sur clé USB, pour en discuter lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

### RESTAURANT SCOLAIRE

#### Surveillance cantine :

Le contrat de Mme GOISET se termine le 5 juillet 2024 et ne peut pas être renouvelé suivant les dispositions de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

Monsieur le maire rappelle que Mme Isabelle GOISET assure ce poste depuis 1<sup>er</sup> septembre 2021 par le biais de différents contrats à durée déterminée, et qu'elle est bien intégrée à l'équipe. Cette dernière accepte de poursuivre ses missions à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 jusqu'au 3 juillet 2026.

## COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 13 mai 2024

Compte tenu de ces éléments, le conseil accepte la création de poste par le biais d'un contrat à durée déterminée suivant l'article L.332-8 2° du code Général de la fonction publique, et demande que Mme GOISET soit recrutée sur ce poste à TCN de 1 heure par jour de cantine (soit 3.28 heures hebdomadaires).

### Inauguration

Mr le Maire rappelle que l'Inauguration du Restaurant scolaire a lieu le vendredi 31 mai à 18 h, et compte sur leur présence.

Mr ROUX souligne qu'il reste quelques travaux (sanitaire à revoir) et espère que cela sera solutionné rapidement. La Box a été installée dans l'ancien bureau utilisé par le CAVUSG à l'étage fin avril, mais elle ne fonctionne pas en wifi. Un branchement filaire va être réalisé très prochainement et ainsi avoir une ligne téléphonique au niveau du restaurant scolaire.

### ELECTIONS EUROPEENNES : dimanche 9 juin 2024

Mr le maire rappelle aux élus que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024 de 8 h à 18H. Pour la bonne organisation de ces élections, le planning des permanences est mis en place avec les élus.

### COMMISSIONS COMMUNALES

- Voirie :**
- purge réalisée par l'entreprise PECOT à Beaumont ; beaucoup de routes communales endommagées du fait de la météo pluvieuse rencontrée cet hiver ;
  - aux fontaines : mur à revoir en urgence, risque d'écroulement total. Mise en sécurité faite par des galivelles. Une expertise semble nécessaire. Voir aussi avec les Assurances si une aide est possible.

Compte tenu de ces éléments, une visite de la commission est à prévoir prochainement des routes communales et des chemins de remembrement.

**Bâtiment :** achat du mobilier pour la salle des mariages pour un montant total de 3500 € et de stores (835 €). Reste l'accueil de la mairie à terminer

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ **Lâcher de truites** : remerciements de la municipalité par l'union des pêcheurs Nord 44 , l'Amicale des Pêcheurs de Riaillé, de la Brême du Don, de l'Amicale des Pêcheurs de Vioreau et de Scion de scion pour la réussite de la journée de lâcher de truites du 13 avril 2024 organisée à l'étang Au-delà l'eau.
- ✓ **Lotissement les Jardins** : certains automobilistes non riverains du lotissement les jardins circulent régulièrement avec une vitesse excessive dans ce lotissement. Cela crée de l'insécurité et peut engendrer des incidents, voir accidents. Ces situations sont inacceptables, inadmissibles. Il convient de voir ce qui peut être réalisé pour limiter ces excès de vitesse dangereux (réflexion avec les riverains : écluse...).
- ✓ **Signalisation** : après la numérotation des villages réalisée en 2023, une réflexion pour le remplacement des plaques des Villages et des Rues, ainsi que la signalétique dans le bourg (commerces, stade l'évin, salles communales..) est nécessaire, avec un échelonnement possible sur plusieurs années.

**Prochaine réunion de Conseil Municipal** : lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 20 h 30 mn

Le secrétaire